

**DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN
USAGE CONDITIONNEL**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur les demandes approuvant :

- au rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 1713, rue Sanguinet, l'usage « clinique médicale », et ce, conformément à l'article 150 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1160607010];

- au rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 2382, rue Wurtele, l'usage « gîte touristique », et ce, conformément à l'article 150 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1160607009].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 13 décembre, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve-Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, 26 novembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

*Cet avis peut également être consulté sur le site
Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :*
www.ville.montreal.qc.ca/villemarie